

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90, av Sheppard E, Bureau 200 Toronto ON M2N 0A4 Téléphone : 416 326-8700 1 800 522-2876 interurbains sans frais en Ontario

## Demande de permis - Hippodromes pour chevaux de race thoroughbred

(Individuel)

Réservé à l'usage de la commission CAJO N°									
Emp digita		es							
Expi M	res ois		Anı	née					

☐ No	/PE (X) puveau pe					ctivités d'u	la demande doiv un hippodrome p on. Toute fausse	our thor	oughbred o	dans le ca	adre de leui	rs occupations o	ou de leur prof		Année
PERI	MIS DE	- Coche	z (X) la	case co	orrespon Person		catégorie.					Fonctionna	aire		
Propriétai	ire Entraîr		raîneur djoint	Palefrenie	chargée	de Aide		Vétérina	Agent ire pari mu			amation de la		nt Mandataire n autorisé Profes	ssionnel Programme
Ville o	sse perma  ou village  nce ou Ét	at			ute rurale,	case posta	énom	CSP	Indica	tif région	om usuel  al/N° de téle  al/N° de téle  Peri		Citoyer Pays d	le naissance	Année Sexe (X) M F
Nature de l'emploi à l'hippodrome  Employeur à l'hippodrome  Numéro de téléphone de l'entreprise															
Type d'emploi hors de l'hippodrome  Numéro de téléphone de l'entreprise  Nom en cas d'urgence  Numéro de téléphone															
Adresse Adresse															
Avez-vous déjà été reconnu(e) coupable ou condamné(e) relativement à une infraction dans un territoire quelconque?  (Cela comprend les infractions pour lesquelles une absolution conditionnelle ou Oui Non vous a-t-on déjà refusé, dénié, ou retiré provisoirement ou définitivement un permis ou un certificat d'enregistrement dans un territoire quelconque?  Y a-t-il des poursuites en instance contre vous dans un territoire quelconque?  Oui Non territoire quelconque?  Oui Non  Si vous avez répondu OUI à l'UNE OU L'AUTRE des questions ci-dessus, donnez les détails de chaque condamnation ou jugement.  Jour Mois Année Lieu Nature de la prescription ou de la condamnation Modalités de la prescription ou de la condamnation															
Jour	Mois	Aı	nnée		Lieu		Nature de la pi	rescripti	on ou de	ia coriua	IIIIalion	Modalites	de la prescrip	plion ou de la coi	Idamination
TOUS LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT RÉPONDRE AUX QUESTIONS CI-DESSOUS  S'il y a lieu, indiquez le nom de toutes les entités comptant plusieurs propriétaires auxquelles vous êtes associé(e) aux fins du présent permis (société en nom collectif, société en commandite, personne morale, toutes les écuries enregistrées)															
	eurs: Nu						☐ Annuel	□Àv							
LA S		u cheva		RE REM		CHAQUE Caîneur	HEVAL EN TRAIN				JS ÊTES EN rouve acti			T PROPRIÉTAIRE O priété aux fins d	u programme
DÉCLARATION  Je consens par les présentes à respecter les règlements de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (la «Commission») et à accepter et respecter les prescriptions et les décisions de la Commission, des commissaires et des officiels des courses, selon le cas, et je consens à ce que ces prescriptions et décisions soient publiées dans la presse et divulguées au public. J'entends bien que la Commission peut faire une enquête plus approfondie et qu'elle se réserve le droit d'annuler un permis sur simple avis.  Avis et consentement (exigés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) Conformément à la Loi sur la Commission des courses de chevaux, pour compléter ou vérifier les renseignements fournis sur le présent formulaire et déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis, il peut être nécessaire pour la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (la «Commission») de recueillir, de divulguer et d'obtenir des renseignements complémentaires auprès d'une partie ou de l'ensemble des sources intérieures et extérieures qui suivent : Standardbred Canada, organismes fédéraux, provinciaux, étatiques ou municipaux de délivrance de permis, autres organismes chargés de l'exécution de la loi, bureaux de shérif, le registraire en matière de faillite, agences d'évaluation du crédit, compagnies de fiducie, banques, associations professionnelles et industrielles, anciens employeurs ou employeurs actuels, de même que tout ministère ou organisme gouvernemental. En vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, la Commission est tenue de préserver le caractère confidentiel des renseignements en sa possession et sous son contrôle, et d'utiliser ces renseignements aux seules fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins conséquentes. Un fonctionnaire qui peut répondre aux questions portant sur la collecte et la divulgation de renseignements est le directeur de la Commission, à l'adresse ci-dessus.															
	jour	/	m	iois	/ a	nnée	Signature de	l'auteur	(e) de la de	emande_					
PALEFRENIERS, AGENTS DE PARI MUTUEL OU EMPLOYÉS Si l'auteur(e) de la demande n'est pas établi(e) à son compte à l'hippodrome, l'employeur doit signer l'attestation ci-dessous. Tout manquement à cette règle peut entraîner une action en justice contre l'employeur.  J'atteste que j'emploie l'auteur(e) de la demande,															
à l'hippodrome de															
Lorsque mon employé(e) quittera son emploi, j'aviserai l'agent(e) de la Commission de la date et des raisons de son départ. Je retiendrai, en outre, toutes les sommes qui lui seront dues jusqu'à ce qu'il (elle) me remette le permis qui lui donne droit d'exercer ses activités relatives aux thoroughbred, permis que je ferai parvenir immédiatement à l'agent(e) de la Commission.															
_	jour	/	m	ois	a	nnée	Nom de l'emp	oloyeur à l'	hippodrome	(en caractè	res d'imprime	rie S.V.P.)	Si	ignature de l'employe	eur /
ľus	éservé à age de la nmissior	Jou	de récepti r Moi		Année	Nº de	réception				Montant		Approuvée		Nº de licence